

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTES, OU D'UN GROUPEMENT DE BUREAU D'ETUDES ET DE CABINETS ARCHITECTES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU CENTRE DE DOCUMENTATION EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'OAPI (CDPI-OAPI) D'ABIDJAN

(ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX)

TERMES DE REFERENCES

1. CONTEXTE

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une institution intergouvernementale spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle ayant son siège à Yaoundé (Cameroun). A ce titre, l'OAPI est un Office de propriété industrielle commun à dix-sept Etats membres répartis entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Océan indien. En tant que tel, l'OAPI centralise toutes les procédures de délivrance des titres de propriété industrielle à savoir: les brevets d'invention, les certificats d'enregistrement des modèles d'utilité, les certificats d'enregistrement des marques de produits ou de services, les certificats d'enregistrement des dessins et modèles industriels, les certificats d'enregistrement des noms commerciaux, les certificats d'enregistrement des obtentions végétales et les certificats d'enregistrement des indications géographiques.

Par ailleurs, elle est chargée entre autres, d'assurer la dissémination de l'information techniques contenus dans les documents brevets à des fins de développement technologique et industriel.

Les missions précitées sont mises en œuvre par l'OAPI dans le cadre de son plan stratégique quinquennal dont la vision est de faire de l'OAPI, « un office de propriété intellectuelle moderne et performant au service du développement des Etats membres »,

L'un des objectifs stratégiques du plan quinquennal est de « *Mettre à niveau l'infrastructure* » en droit ligne avec la Résolution n° 42/13 du 17 décembre 2002 du Conseil d'Administration qui a décidé de la construction dans chacun de ses Etats membres un Centre de documentation en propriété intellectuelle (CDPI).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution précitée, l'OAPI a achevé la construction d'un CDPI dans treize (13) Etats membres. Un CDPI est en cours de construction et il est projeté la construction de deux (02) CDPI en 2023.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif d'établir une liste restreinte de Cabinets d'Architectes ou de groupement de Bureau d'études et cabinets d'architectes (ciaprès « le Consultant ») qui participeront par la suite au concours architecture pour la réalisation du Centre de Documentation en Propriété Intellectuelle de l'OAPI (CDPI-OAPI) d'Abidjan). Le lauréat du concours assurera la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du CDPI-OAPI d'Abidjan.

Le CDPI-OAPI d'Abidjan sera construite sur une parcelle de près de 1943 m² située à BESSIKOI (Commune de Cocody). Il aura une capacité d'accueil d'au moins 20 membres du personnel et comprendra, entre autres, 01 salle de conférence modulaire d'une capacité d'accueil d'au moins 100 personnes.

L'OAPI invite les consultants à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits cidessous.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 Objectif principal de la mission

L'objectif principal de la mission du Consultant est d'assurer pour le compte du maître d'ouvrage (MOA), la mission de base de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du CDPI-OAPI d'Abidjan.

2.2 Objectifs spécifiques

La mission vise les objectifs spécifiques suivants :

- i) Élaborer les études architecturales et techniques du projet ;
- ii) Réaliser, monter et suivre le dossier de demande de permis de construire ;
- iii) Élaborer l'étude d'impact environnemental et social du projet, sur la base de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) et du Plan de gestion environnemental et social (PGES) sommaires fournis par le Maître d'Ouvrage
- iv) Réaliser l'étude d'efficacité énergétique du bâtiment ;
- v) Assister le maître d'ouvrage à la passation des marchés de travaux ;
- vi) Viser les études effectuées par les entreprises ;
- vii) Diriger et contrôler l'exécution des travaux ;
- viii) Assurer la mission SSI (Système de sécurité incendie)
- ix) Assister le maître d'ouvrage dans les opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

3. DESCRIPTION DETAILLEE DES SERVICES DEMANDES

La mission du Consultant est répartie en quatre (04) phases :

- i) Phase 1 : Études architecturales et techniques ;
- ii) Phase 2 : Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux ;
- iii) Phase 3 : Direction de l'exécution des travaux ;
- iv) Phase 4 : Assistance au maître d'ouvrage dans les opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement.

3.1 Phase 1 : Études architecturales et techniques

Cette phase comprend les activités suivantes :

- i) Les études de mise au point de l'esquisse à la suite du concours d'architecture (ESQ);
- ii) Les Études d'avant-projet sommaire (APS) et dossier de Permis de construire ;
- iii) Les Études d'impact environnemental et social comprenant l'étude d'impact environnemental et social (EIES) et le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) détaillés du projet
- iv) Les études d'avant-projet définitif (APD);
- v) Les études de projet (PRO-DCE)

3.2 Phase 2 : Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux (ACT)

Le consultant assistera techniquement le Maître d'Ouvrage dans la phase de pré qualification et de sélection des entreprises à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

3.3 Phase 3 : Direction de l'exécution des travaux (DET)

Le Consultant assurera pour le compte du MOA la Direction des travaux. Il est chargé de vérifier et de s'assurer de la conformité des plans d'exécution réalisés par les entreprises. Il doit notamment contrôler les documents qui lui sont soumis par les entreprises avant d'accorder son visa. Le consultant sera également chargé pendant la phase d'exécution des

travaux de vérifier la conformité des travaux par rapport aux plans et aux prescriptions techniques.

3.4 Phase 4 : Assistance au maître d'ouvrage dans les opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR)

Le Consultant assistera le MOA lors des opérations de réception provisoire et définitive et l'assistance pendant la période de garantie de parfait achèvement.

4. TACHES NON A LA CHARGE DU CONSULTANT

La mission d'Ordonnancement Pilotage, Coordination (OPC), et la mission de contrôle technique, Normalisation des risques solidité (L) et S (sécurité) ne sont pas à la charge du Consultant. Elles feront l'objet de contrats séparés avec le MOA.

5. DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DU CONSULTANT PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le MOA mettra à la disposition du Consultant les documents suivants :

- i) Le Programme architectural et technique avec les tableaux des surfaces ;
- ii) La réglementation en vigueur sur l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- iii) Les rapports des études géotechniques du site ;
- iv) Les études topographiques du site ;
- v) Les EIES et PGES sommaires
- vi) Les règlements d'urbanisme applicables au site ;
- vii) tout autre document exigé par la réglementation dans le cadre de la constitution du dossier de demande de permis de construire.

6. LIVRABLES

Pour chacune des phases décrites ci-dessus, le Consultant remettra au maître d'ouvrage les livrables (plans et pièces écrites) en quatre (4) exemplaires et les fichiers numériques (PDF et DWG) sur clé USB.

7. MODALITES D'EXECUTION

Les Services du Consultant seront exécutés sous la supervision de l'OAPI.

La mission s'étalera sur une durée prévisionnelle totale de 24 mois hors délai de validation de la maitrise d'ouvrage. Le début de la mission est prévu pour février 2023.

8. QUALIFICATION - EXPÉRIENCE

Les candidats intéressés doivent apporter la preuve de leurs compétences et expériences en tant que Cabinet d'Architectes ou de groupement de bureau d'Études et de Cabinet d'Architectes ayant une solide expérience dans la conception architecturale et la supervision de travaux de construction de bâtiment de complexité et d'envergure similaire.

L'expérience dans des missions de maîtrise d'œuvre de projets de construction de bâtiment d'envergure et de complexité similaire en Afrique subsaharienne est souhaitée.

9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française, sous plis fermé, en six (6) exemplaires dont un (1) original. Une version numérique au format PDF (clé USB) du dossier de candidature devra être joint à cet envoi.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- Toutes les informations pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires sur des projets réalisés au cours des dix dernières années, avec les références (caractéristiques détaillées des projets réalisés, objet des missions, noms et contacts des clients, coût des projets réalisés, pièces graphiques, description détaillée des prestations réalisées, années de réalisations etc.).
- Les candidats ne devront pas inclure à ce stade de documents légaux, de méthodologie de travail et de curriculum vitae des ressources humaines.
- Si le candidat est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :
 - ✓ Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
 - ✓ Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Les candidats n'ayant pas en leur sein de cabinet d'Architectes Inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire, doivent présenter un document de partenariat ou accord de groupement désignant un Cabinet d'Architectes Inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire qui sera chargé de présenter la demande de permis de construire (signé par toutes les parties).

L'OAPI dressera une liste restreinte de quatre (4) à six (06) candidats, présélectionnés sur la base de l'évaluation des candidatures reçues. Les Consultants retenus à l'issue du présent AMI, seront invités ultérieurement par le MOA à participer au concours d'architecture du CDPI-OAPI d'Abidjan.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse suivante :

OAPI, Place de la préfecture NLONGKAK,

B.P. 887 Yaoundé – Cameroun, Tél : +237 222 20 57 00 ou à l'adresse électronique : **ccm@oapi.int** au plus tard trente jours après la date publication du présent appel à manifestation d'intérêt.

LA DIRECTION GENERALE